Québec

PROJET DE PROGRAMME DE DOCTORAT EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES SOUMIS PAR L'U.Q. (UQTR)

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la science

Code: 2301-0082

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 87.7
ISSN - 0709-3985
ISBN 2-550-18289-8

Résumé

Dès ses premières années d'existence l'UQTR souhaita faire des Études québécoises l'un de ses axes prioritaires de développement. En 1976, dans son Cahier IV des "Objectifs généraux de l'enseignement supérieur - Grandes orientations des établissements", le Conseil des universités encouragea cet établissement "à poursuivre ses activités dans ce secteur". L'année suivante l'UQTR procédait à l'ouverture d'un programme de maîtrise (M.A.) en études québécoises. En 1986, son Groupe de recherche en études québécoises était promu Centre de recherche.

La majorité des experts consultés par le Comité des programmes se sont prononcés pour l'implantation du programme de doctorat (Ph.D.) en études québécoises maintenant envisagé par l'UQTR et dont il n'existe pas - ils l'ont confirmé - d'équivalent dans le réseau universitaire québécois voire, bien entendu, canadien. De leur côté, tous les experts consultés par l'Université du Québec ont recommandé l'implantation du nouveau programme, en faisant surtout valoir l'excellente qualité de son dossier de présentation - indice d'un travail de réflexion et d'élaboration très sérieux -, les avantages de l'approche interdisciplinaire retenue, la forte cohésion de l'équipe professorale et le bon niveau des membres de cette équipe.

Un certain nombre d'experts ont cependant fait quelques remarques ayant trait, entre autres, à l'absence dans le programme de la période de la Nouvelle-France, au peu d'expérience accumulée par certains membres de l'équipe professorale dans la direction de mémoires ou de thèses. Par ailleurs le Comité des programmes regrettait, notamment, l'absence d'une période de résidence obligatoire dans le programme et le non recours à la collaboration de professeurs qui, sans relever de l'UQTR, travaillent sur certains des thèmes reliés aux études québécoises. Convaincu de l'opportunité de l'implantation du nouveau programme, mais soucieux d'optimiser les chances de réussite d'un programme appelé à devenir le premier du genre au Québec, le Comité recommanda au Conseil, en mars 1987, d'inviter l'Université du Québec à soumettre une nouvelle version de son projet, devant comporter un certain nombre de modifications, précisées dans la recommandation.

Cette recommandation ne fut pas examinée par le Conseil à la demande de l'Université du Québec. Après entente avec le Comité, celle-ci lui soumit un document complémentaire destiné à modifier la version originelle de son projet. Le Comité a examiné ce document et, selon lui, il répond de façon satisfaisante aux exigences énumérées dans sa recommandation de mars 1987.

Le Conseil des universités recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour cinq ans. Les principaux éléments qui devront apparaître, selon lui, dans le rapport d'évolution que l'Université du Québec aura à transmettre, à l'issue de la période expérimentale, sont présentés aux pages 8 et 9 du présent document.

Quant à la subvention de fonctionnement demandée pour le démarrage du programme, dans le cadre du Volet I du F.D.P. le Conseil l'estime raisonnable.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

3.1 Projet originel 2

3.1.1 Évaluation d'opportunité 2
3.1.2 Évaluation de qualité 3
3.1.3 Conclusion 4

3.2 Projet modifié 5

3.2.1 Présentation 5
3.2.2 Évaluation et conclusion 6

4. Recommandation 7

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

- Nom du projet de programme: doctorat en études québécoises
- Appellation et abréviation du grade: philosophiae doctor (Ph.D.)
- Nom de l'établissement: Université du Québec (UQTR)

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Dès ses premières années d'existence l'UQTR souhaita faire des Études québécoises l'un de ses axes prioritaires de développement. En 1976, dans son Cahier IV des "Objectifs généraux de l'enseignement supérieur - Grandes orientations des établissements", le Conseil des universités encouragea cet établissement "à poursuivre ses activités dans ce secteur". L'année suivante l'UQTR procédait à l'ouverture d'un programme de maîtrise (M.A.) en études québécoises (1).

L'objectif général du programme de doctorat maintenant envisagé par l'UQTR serait l'étude globale du changement socio-culturel au Québec. Ce nouveau programme, interdisciplinaire par nature, se consacrerait à cinq axes de recherche:

1- les structures sociales et les pratiques socio-culturelles;

2- les représentations mentales et l'imaginaire collectif;

3- la sociabilité;

4- les moeurs, l'éthique et la société;

5- les intellectuels et les champs culturels.

Le programme serait ouvert aux étudiants titulaires d'un diplôme de maîtrise, soit en études québécoises, soit dans le domaine des humanités ou celui des sciences sociales. Il totaliserait 90 crédits ainsi ventilés:

- un cours (6 crédits),
- un séminaire (6 crédits),
- une activité de lectures dirigées (6 crédits),
- thèse (72 crédits).

---

(1) Trente étudiants ont été diplômés, ou le seront incessamment, dans ce programme qui compte actuellement 47 étudiants en phase de scolarité ou de rédaction de mémoire.

Les étudiants auraient à s'acquitter d'une période de résidence d'une année, correspondant à leurs trois premières sessions dans le programme.

Treize professeurs, soit 7 des 15 professeurs du Centre de recherche en études québécoises de l'UQTR **(1)** et 6 professeurs "associés" **(2)**, constitueraient l'équipe habilitée à oeuvrer dans le programme **(3)**. Celui-ci, selon les prévisions établies dans son dossier de présentation, pourrait admettre chaque année de 4 à 6 nouveaux étudiants de l'UQTR et un nombre indéterminé d'étudiants provenant d'autres établissements.

3. ÉVALUATION

3.1 Projet originel

3.1.1 Évaluation d'opportunité

La majorité des experts consultés par le Comité des programmes se sont prononcés pour l'implantation du programme envisagé par l'UQTR, dont il n'existe pas - ils l'ont confirmé - d'équivalent dans le réseau universitaire québécois voire, bien entendu, canadien.

Ces experts ont utilisé deux types d'arguments pour justifier leur point de vue. D'une part, ce genre de programmes interdisciplinaires conviendrait bien aux établissements universitaires de taille relativement modeste "qui ne peuvent se permettre d'offrir un enseignement complet (3 cycles) dans un grand nombre de disciplines" **(4)**. D'autre part et plus fondamentalement, le nouveau programme pourrait permettre d'aborder de façon globale des objets d'étude traités jusqu'à présent de façon fragmentaire dans le cadre de programmes mono-disciplinaires, les programmes de doctorat en sociologie par exemple, et de se consacrer à l'approfondissement de domaines encore peu explorés,

---

(1) Le Centre de recherche a succédé, en juin 1986, à un Groupe de recherche en études québécoises.

(2) Ces professeurs "associés" proviendraient des quatre établissements universitaires suivants: l'U. Laval, l'U. McGill, l'U. de Montréal et l'UQAM.

(3) Cinq disciplines ou champs d'étude seraient représentées au sein de cette équipe qui compterait: 2 géographes, 4 historiens, 2 littéraires, 2 philosophes, 3 sociologues.

(4) Des 6 disciplines représentées au sein du Centre de recherche en études québécoises, seule la philosophie bénéficie d'un programme de doctorat à l'UQTR. En dehors de ces disciplines, l'UQTR propose 3 programmes de doctorat: en psychologie, en biophysique et en sciences de l'énergie.

tels celui du rôle de la classe intellectuelle. L'un des experts a résumé de manière particulièrement explicite ce deuxième type d'arguments:

> "La contribution de ce programme sera de combler les champs non explorés à ce jour, de cultiver une approche plus globalisante de la matière et surtout de développer une interdisciplinarité institutionnalisée et effective".

Deux des quatre experts consultés par l'Université du Québec avaient cru utile d'aborder la question de l'opportunité dans leurs rapports d'évaluation. Eux aussi, pour le même genre de raisons que celles présentées ci-dessus, avaient porté un jugement d'opportunité favorable. Par ailleurs, l'un des deux avait rappelé qu'aucun programme de doctorat n'était rattaché aux organismes qui, comme l'IQRC ou le CELAT (1), abordent déjà certains des objets d'études retenus par le projet de nouveau programme.

3.1.2 Évaluation de qualité

Tous les experts consultés par l'Université du Québec ont recommandé l'implantation du nouveau programme, en faisant surtout valoir l'excellente qualité de son dossier de présentation - indice d'un travail de réflexion et d'élaboration très sérieux -, les avantages de l'approche interdisciplinaire retenue, la forte cohésion de l'équipe professorale et le bon niveau des membres de cette équipe. Le Conseil des études de l'Université du Québec a donc adopté ce nouveau programme, en assortissant toutefois sa résolution de deux invitations destinées à tenir compte de quelques-unes des rares remarques et suggestions des experts (2).

---

(1) IQRC: Institut québécois de recherche sur la culture;
CELAT: Centre d'études sur la langue, les arts et les traditions populaires des francophones en Amérique du nord (Université Laval).

(2) La 1re invitation portait sur la révision d'un cours et d'un séminaire, et la 2e sur la mise au point de "stratégies et (de) mesures de soutien financier pour attirer des candidats dans ce programme et pour leur permettre de se consacrer à leurs études". L'UQTR a modifié son projet dans le sens de la 1re invitation à la satisfaction de l'Université du Québec, et s'est engagée à donner une attention particulière à la 2e en cas d'implantation.

De leur côté les experts externes du Comité des programmes ont tous abordé la question des différents aspects qualitatifs du projet, mais en se montrant davantage critiques que leurs homologues de l'Université du Québec. C'est ainsi que l'un de ces experts a trouvé dommage que le projet de programme, en n'abordant pas "toute la période de la Nouvelle-France de même que les quarante premières années du régime colonial britannique", puisqu'il ne remonte pas au-delà du XIX^{e} siècle, néglige une partie essentielle de la réalité québécoise (1). Dans un autre ordre d'idées, plusieurs de ces experts ont noté ce qui suit à propos de l'équipe professorale:

- si les 15 professeurs du Centre de recherche en études québécoises possèdent tous un diplôme de doctorat, plusieurs d'entre eux jouissent d'une expérience encore courte de la direction de mémoires (et de thèses), ou(et) ont à leur actif encore peu de travaux de recherche interdisciplinaires, de publications ou(et) de subventions de recherche (2).

- L'examen de la composition de cette équipe:

  . révèle une sur-représentation de l'histoire par rapport aux autres disciplines ou champs d'étude concernés (5 historiens, 3 philosophes, 3 littéraires, 2 sociologues, 1 linguiste et 1 géographe);

  . amène à s'interroger sur l'absence de certaines disciplines, en particulier de l'anthropologie, des sciences économiques et de la science politique.

Enfin, le Comité des programmes regrettait que l'exigence d'une période de résidence n'ait pas été prévue dans le projet, car il estimait qu'il s'agissait d'une mesure pouvant contribuer efficacement à réduire la durée, habituellement trop longue au Québec, des études doctorales. Par ailleurs, il avait été étonné de constater qu'une forte proportion des mémoires déposés, ou en cours de réalisation, dans le cadre du programme de maîtrise en études québécoises de l'UQTR concernent la seule région de la Mauricie.

3.1.3 Conclusion

À la suite de la majorité des experts, le Comité des programmes reconnaissait, dans une recommandation qu'il adoptait en mars 1987, l'opportunité de l'implantation du nouveau programme tel que soumis dans sa première version.

---

(1) Dans sa version originelle le projet de nouveau programme se cantonnait aux XIX^{e} et XX^{e} siècles.

(2) À l'origine l'équipe professorale se serait composée de tous les professeurs du Centre de recherche en études québécoises et elle n'aurait pas comporté de professeurs "associés".

Dans la même recommandation cependant, le Comité suggérait au Conseil des universités d'inviter l'Université du Québec à soumettre au Comité, d'ici deux ans, une nouvelle version de son projet de programme de doctorat en études québécoises, devant:

1. faire état des modes de collaboration qu'il lui aura été possible de prévoir avec les personnes et les organismes qui, sans relever de l'UQTR, travaillent sur certains thèmes reliés aux études québécoises et avec lesquels le Centre de recherche en études québécoises entretient déjà des rapports de coopération;

2. également:

   a) prévoir une période de résidence obligatoire pendant la phase de scolarité du programme;

   b) préciser les modalités d'admission particulières prévues dans le cas des étudiants qui seraient admis sans le diplôme de maîtrise en études québécoises décerné par l'Université du Québec;

   c) comporter une mise à jour des curriculum vitae des membres de l'équipe du Centre de recherche en études québécoises et, le cas échéant, de la composition de son équipe.

3.2 Projet modifié

3.2.1 Présentation

L'Université du Québec, usant du privilège accordé à toute université en pareille circonstance, demanda que la recommandation adoptée en mars 1987 par le Comité ne soit pas transmise au Conseil. Puis, quelques représentants de l'Université du Québec et de l'UQTR rencontrèrent le président du Comité pour se faire bien expliquer les principales améliorations à apporter à leur projet pour qu'il réponde aux attentes du Comité.

En octobre 1987, le Comité recevait un document complémentaire au projet de programme de doctorat en études québécoises, lui apportant les quatre modifications suivantes:

1. le programme ne se limiterait plus aux XIX^{e} et XX^{e} siècles, mais aborderait également la période initiale de la formation de la société québécoise. Cet élargissement temporel n'interviendrait toutefois que deux ans après l'implantation du programme, "après une analyse des meilleures voies à prendre en relation avec les grandes orientations scientifiques établies par le Centre (de recherche en études québécoises), après aussi le recrutement de professeurs compétents selon la formule des associés".

2. L'équipe professorale a été doublement remaniée:

   2.1 des critères d'agrément ont été mis au point et seuls les professeurs du Centre de recherche en études québécoises qui les ont tous remplis, soit 7 sur 15, ont été retenus;

   2.2 six professeurs appartenant à quatre autres établissements universitaires ont accepté de participer au programme à titre de professeurs "associés"(1); ces professeurs satisfont également aux critères d'agrément dont il vient d'être question.

3. Le programme comporterait une période de résidence obligatoire d'une année, intervenant pendant les trois premières sessions d'inscription de chaque étudiant.

4. Les propédeutiques que devraient accomplir les candidats détenteurs d'un diplôme de maîtrise autre que celui de la maîtrise en études québécoises offerte à l'UQTR, ont été établies; elles comprendraient de 3 à 9 crédits, selon les dossiers des étudiants concernés.

3.2.2 Évaluation et conclusion

Le Comité des programmes a procédé à l'examen du projet ainsi modifié lors de ses réunions d'octobre et de novembre 1987. Selon lui les modifications ont porté sur les principaux points faibles accusés par le projet dans sa version originelle, et elles y ont remédié de façon satisfaisante. Les modifications 1 et 4 appellent néanmoins des remarques.

Le Comité comprend et trouve sage la progressivité avec laquelle la période de la Nouvelle-France serait introduite dans le programme. Il souhaiterait, en contrepartie, pouvoir obtenir ultérieurement des informations sur la manière dont cette mesure aura pu être mise en pratique. Par ailleurs, le Comité estime que les responsables du nouveau programme auraient intérêt à se réserver la possibilité de hausser jusqu'à 15, au besoin, le nombre de crédits des propédeutiques qui seraient exigées des candidats dont le diplôme de maîtrise ne serait pas celui de maîtrise en études québécoises délivré par l'Université du Québec.

---

(1) Il s'agit de MM. Serge Courville et Fernand Dumont de l'U. Laval, de Mme Sherry Olson de l'U. McGill, de MM. Marcel Fournier et Laurent Mailhot de l'U. de Montréal ainsi que de M. Jean-Claude Robert de l'UQAM. Deux de ces professeurs participent déjà aux travaux entrepris par le Centre de recherche en études québécoises de l'UQTR et agissent comme co-directeurs de mémoire pour des étudiants inscrits à son programme de maîtrise en études québécoises.

Dans ces conditions, le Conseil des universités se prononce pour une autorisation d'implantation du nouveau programme à titre expérimental pour cinq ans, et pour un rapport d'évolution devant faire état, entre autres, des éléments suivants:

1. toutes les informations utiles concernant l'introduction de la période de la Nouvelle-France dans le programme;

2. les propédeutiques (nature et nombre de crédits) qui auront été demandées aux candidats détenant un diplôme de maîtrise autre que celui de maîtrise en études québécoises de l'Université du Québec, et les conclusions qui s'en dégageront relativement au nombre maximum de crédits souhaitable pour ces propédeutiques;

3. - les sujets de thèse choisis par les étudiants;
   - le cheminement des étudiants diplômés au sortir du programme;
   - les publications des étudiants et des professeurs dans le cadre du programme;
   - les subventions de recherche obtenues par les professeurs auprès du Fonds FCAR et des autres organismes subventionnaires.

Enfin, le Conseil considère comme raisonnable la subvention de fonctionnement demandée pour le démarrage du programme dans le cadre du Volet I du Fonds du développement pédagogique (1).

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec d'un projet de nouveau programme de doctorat (Ph.D.) en études québécoises, en vue de son implantation à l'UQTR;

CONSIDÉRANT l'opportunité, reconnue par la majorité des experts, de l'implantation du nouveau programme, dont il n'existe pas d'équivalent dans le réseau universitaire québécois;

CONSIDÉRANT l'expertise déjà accumulée par l'UQTR dans le secteur des études québécoises depuis que le Conseil des universités l'a encouragée, dans son Cahier IV des "Objectifs généraux de l'enseignement supérieur - Grandes orientations des établissements", à poursuivre ses activités dans ce secteur;

CONSIDÉRANT les jugements globalement favorables portés par les experts sur les objectifs et la conception du projet de programme, ainsi que sur l'approche interdisciplinaire retenue, jugée particulièrement adaptée aux objets d'étude qui seraient couverts par le nouveau programme;

(1) La subvention ainsi demandée se chiffre à 66 500$.

CONSIDÉRANT le caractère approprié et satisfaisant des modifications apportées par l'Université du Québec, à la demande du Comité des programmes, à la version originelle de son projet de nouveau programme;

CONSIDÉRANT que l'introduction de la période de la Nouvelle-France n'interviendrait dans le programme que deux ans après son implantation;

CONSIDÉRANT que, selon le Comité des programmes, il pourrait être nécessaire de hausser à 15 le nombre maximum de crédits des propédeutiques prévues dans le cas des candidats détenant un diplôme de maîtrise autre que celui sanctionnant la réussite au programme de maîtrise en études québécoises offert par l'UQTR;

CONSIDÉRANT le caractère raisonnable de la subvention de fonctionnement demandée dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique pour le démarrage du nouveau programme;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. d'autoriser l'Université du Québec à implanter à l'UQTR, à titre expérimental pour cinq ans, son nouveau programme de doctorat (Ph.D.) en études québécoises;

2. de demander que le rapport d'évolution que l'Université du Québec devra transmettre au Comité des programmes, à l'issue de cette période expérimentale, fasse état, notamment, des éléments suivants:

   2.1 toutes les informations utiles relativement à l'introduction de la période de la Nouvelle-France dans le programme;

   2.2 les propédeutiques qui auront été demandées aux candidats détenant un diplôme de maîtrise autre que celui en études québécoises décerné par l'Université du Québec, et les conclusions qui s'en dégageront relativement au nombre maximum de crédits souhaitable pour ces propédeutiques, ce nombre pouvant être élevé à 15 selon le Comité des programmes;

   2.3 -les sujets de thèse choisis par les étudiants;

   -le cheminement des étudiants diplômés au sortir du programme;

   -les publications des étudiants et des professeurs dans le cadre du programme;

(-les subventions de recherche obtenues par
(les professeurs auprès du Fonds FCAR et
(des autres organismes subventionnaires.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 184e séance du Conseil des universités, tenue le 17 décembre 1987.